

91, avenue de la république 75011 PARIS

Tél.: 01 48 06 80 81 Fax: 01 48 06 43 42

Web: www.fnsa-vanid.org

CONGRES FNSA 2017 Du Mercredi 20 septembre 2017 A DIEPPE

Ouverture du Congrès par Patrick BROUD Président de la FNSA

Mesdames, Messieurs,

Après avoir fêté les 90 ans de la FNSA, l'année dernière, au Palais du Pharo, monument marseillais dont la construction fut ordonnée par Napoléon III pour l'impératrice Eugénie, nous suivons, cette année, leurs pas, à Dieppe, ville dans laquelle ils ont séjourné en 1853 et pour laquelle, l'impératrice Eugénie a eu un véritable coup de cœur. Cette dernière sera même à l'initiative de l'aménagement de la plage de Dieppe.

Je suis donc très heureux de vous accueillir nombreux à notre congrès annuel qui se poursuivra après les assemblées générales, à l'hippodrome de Dieppe, pour un cocktail et un dîner avec une présentation de la nouvelle Alpine A110.

Je tiens d'ailleurs à remercier André ROUET, Président du SYFFA pour sa participation active à l'organisation de ce congrès ainsi que les permanents de la FNSA et tout particulièrement Charles Le Boulanger.

Mais pour le moment, nous allons aborder la partie statutaire du congrès, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de notre fédération, puis les assemblées générales du SNEA, du SMI2D et du SYNCRA.

Enfin, nous reviendrons sur l'assemblée générale du SYFFA qui s'est tenue cet aprèsmidi ainsi que sur les travaux du SYNABA et d'APLICA.

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE FNSA

Je vous propose d'ores et déjà d'ouvrir l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la FNSA et de vous présenter mon rapport moral.

Pour la commission paritaire nationale de l'emploi et la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (ex commission sociale), Frédéric Vernhes nous présentera ses travaux pour la fin de l'année 2016, l'année 2017 ainsi que les projets pour 2018. Enfin, nous ferons un point sur nos finances.

Rapport moral de Patrick BROUD, Président de la FNSA

Pour ce qui est du point statutaire de la FNSA, afin de pouvoir faire évoluer le SNEA et le SMI2D et d'ouvrir leur accès à davantage de membres, le Conseil d'Administration de la FNSA a décidé, le 21 mars dernier d'accepter la proposition du CODIR et de modifier, dans ce sens, les statuts et le règlement intérieur de la FNSA.

Ainsi, le SMI2D et le SNEA auront désormais la possibilité de désigner un à 6 membres, représentants le syndicat, au Conseil d'Administration de la FNSA au lieu de 1 à 5 membres. Du point de vue de la procédure de modification des statuts et du règlement intérieur de la FNSA, ces dernières doivent être adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Nous vous demandons donc de vous prononcer sur les modifications suivantes:

- → La rédaction de l'article 14 des statuts de la FNSA relatif à la constitution du Conseil d'Administration sera la suivante:
- « La fédération est administrée par un conseil d'Administration comprenant :
 - 1. Le Président de chacun des syndicats adhérents,
 - 2. Le Président du Comité de surveillance, avec voix consultative.
 - 3. En sus des Présidents, un à 6 membres de chacun des Syndicats désignés par leur conseil d'Administration et selon les règles définies par le Règlement Intérieur de la Fédération.
 - 4. Le délégué représentant l'ensemble des Syndicats de la Fédération dans chacune des régions définies au Règlement Intérieur de la Fédération. »
 - → Et, la rédaction de l'article 6-1 du règlement intérieur de la FNSA relatif aux représentants au titre des syndicats adhérents sera la suivante :
- « Conformément à l'article 14 des statuts de la FNSA, le Conseil d'Administration comprend, en sus du Président de chacun des syndicats, un à 6 membres par syndicat dans les conditions suivantes :

SNEA: 6 membres SMI2D: 6 membres SYNCRA: 3 membres SYFFA: 3 membres SYNABA: 1 membre APLICA 1 membre ». Sur proposition du Conseil d'Administration du 21 mars 2017, les modifications des statuts et règlement intérieur ont été adoptées, ce jour, par l'assemblée générale extraordinaire pour les statuts et par l'assemblée générale ordinaire pour le règlement intérieur à la majorité des voix exprimées.

Concernant maintenant la vie de la fédération, cette dernière a subi une légère réorganisation suite au départ en retraite de Clotilde PELLETIER qui nous a fait le plaisir de nous rejoindre aujourd'hui.

Dorénavant, Samantha FOULON est la nouvelle Déléguée Générale et reste responsable des affaires juridiques et sociales.

Léon TABOGA, notre chargé de mission, s'occupe du SNEA, du SYNCRA et du SYNABA. Et Charles Le Boulanger s'occupe du SMI2D, du SYFFA et des volets sécurité, qualitass et évènementiel de la FNSA.

Enfin, Isabelle LEGENDRE reste l'assistante « en chef » de la FNSA et s'occupe des problématiques comptables de la FNSA et du S3C.

Cette nouvelle organisation a impulsé l'idée d'un nouveau site internet pour la FNSA qui est en cours de préparation. Il vous sera présenté très prochainement.

L'objectif de ce site est de faciliter l'accès aux différentes publications et informations de la FNSA et de favoriser l'accès aux différents travaux des syndicats de la FNSA.

Dans ce même sens, la newsletter mensuelle de la fédération comporte désormais une partie réservée à chacun des syndicats. Ceci dans le but de favoriser une communication entre les syndicats notamment lors de la préparation d'interventions communes sur des salons comme l'ANC, à Limoges, cette année.

En effet, la mise en place du village FNSA au salon de l'ANC, la semaine dernière, a été l'occasion de permettre une large représentation des syndicats de la fédération et notamment du SYFFA, du SYNABA et du SNEA.

La présence forte de la FNSA sur ce salon a permis de donner non seulement une image positive et active de la fédération mais aussi et surtout une crédibilité professionnelle au regard des différents acteurs représentés.

Je tiens donc à remercier les adhérents des syndicats pour leur participation et leurs interventions au cours des ateliers de ce salon.

Et il sera probablement intéressant de renouveler l'expérience sur d'autres salons.

Cet évènement m'amène directement à insister sur le fait que ce genre de manifestations nous permet d'aller à la rencontre des adhérents, d'échanger sur des problématiques communes qui font ou feront l'objet d'une étude approfondie par les permanents de la FNSA notamment lorsqu'il s'agit de participer ou d'échanger avec les ministères ou des institutionnels.

Je tiens donc à vous préciser que nous portons un intérêt tout particulier à être présents et entendus dans de nombreuses instances ministérielles et institutionnelles afin de défendre au mieux les intérêts de notre profession. C'est notamment le cas grâce à un nouveau mandat obtenu au sein du Conseil National du Déchet, mais aussi grâce à nos participations à différentes commissions de la CPME, aux groupes de travail organisés dans les ministères de tutelle ainsi qu'à l'AFNOR.

Par ailleurs, nous sommes en contact direct avec d'autres organismes importants comme la CARSAT NORMANDIE, la CRAMIF et l'OPPBTP en ce qui concerne l'amiante, la CNAMTS pour les travaux sur la recommandation pompage et le nettoyage haute pression et l'INRS sur le sujet du CATEC et bien d'autres.

Je tiens ensuite à rappeler qu'il est important, pour nous, de remplir notre mission d'intermédiaire entre les entreprises adhérentes dans le but de protéger de leurs intérêts et les décisions des pouvoirs publics à travers les dispositions législatives et réglementaires mises en place.

Ce rôle permet, en effet, de renforcer notre accompagnement des adhérents dans divers domaines (technique, juridique, social, paie, qualitass) que ce soit par téléphone, mail ou par circulaire d'information FNSA (comme le point social de début d'année, celles relatives à la carte BTP et à l'obligation de publicité des prix).

En revanche, pour ce qui est de l'organisation des réunions régionales, elles n'ont pas pu avoir lieu cette année en raison du trop petit nombre d'entreprises inscrites. Il conviendra d'essayer d'organiser les prochaines en privilégiant l'intervention d'une personne extérieure qui pourrait intéresser les entreprises adhérentes comme ce qui a été testé à Bordeaux avec la présence de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM : Ministère de la transition écologique et solidaire), et du Conseil Départemental de gironde.

Enfin, et dans la mesure du possible, les permanents de la FNSA tenteront de se déplacer dans les entreprises non adhérentes ou nouvellement adhérentes pour un accompagnement personnalisé notamment pour la préparation du dossier qualitass.

D'autres sujets sensibles pourront être proposés par les entreprises, d'autant que les sujets d'actualité intéressant ces dernières ne manquent pas et ne manqueront pas dans les mois à venir.

Je pense notamment au sujet de l'amiante dont Daniel FLAMME vous parlera tout à l'heure lors de l'Assemblée générale du SNEA. En effet, il convient de rappeler que la FNSA a, sur le sujet de l'amiante, conclu deux conventions avec l'OPPBTP d'une part, en matière d'hygiène immobilière et la CARSAT Normandie et la CRAMIF d'autre part, concernant davantage le curage des réseaux d'assainissement, dans le but de pouvoir mettre en place des chantiers tests.

Un certain nombre d'entreprises adhérentes se sont déjà engagées à mettre en place ces chantiers tests et nous espérons que d'autres pourront en faire de même afin de pouvoir connaître, avec précision, les risques potentiels ou non d'exposition à l'amiante.

Autre dossier important, celui de la mesure de représentativité de la FNSA. Nous aurons les résultats en fin de mois. Néanmoins, grâce aux informations déjà communiquées par la CPME, il ne semble pas nécessaire d'être inquiet.

Enfin le sujet de la pénibilité, qui lors de notre dernier congrès, avait fait l'objet d'un certain intérêt, il semble que les ordonnances Macron réduisent de manière importante l'obligation de déclaration à 6 facteurs (les 6 premiers) au lieu des 10 prévus et suppriment définitivement les cotisations de base et additionnelles à verser par les entreprises.

C'est un point que nous suivrons avec attention et nous ne manquerons pas de vous tenir informés rapidement dès la ratification desdites ordonnances.

Par conséquent, comme vous avez pu le constater, suite à l'élection de notre nouveau Président de la République, le contexte économique et social change et de nombreuses mesures auront un impact non négligeable sur le fonctionnement des entreprises et sur la gestion du personnel que ce soit par les ordonnances Macron, les prochaines négociations relatives à l'assurance chômage, la nouvelle réforme de la formation professionnelle, la nouvelle réforme du RSI, le doublement du plafond des auto entrepreneurs, le remplacement du CICE par l'allègement de charges sociales, etc..

Dans ce contexte de réformes, les commissions fédérales vont devoir continuer à approfondir certains sujets et en aborder d'autres.

Parmi ces commissions, la commission qualitass présidée par Daniel BERTHE tient toujours régulièrement ses réunions.

La commission technique et sécurité a, à nouveau, interrogé les adhérents par questionnaire sur la proportion de leur personnel formé au CATEC dont l'échéance pour son application est fixée fin novembre 2017. Elle a aussi pour projet de travailler sur la nouvelle réglementation AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) qui touche une partie seulement de nos métiers.

La commission sociale qui est devenue, par la loi el khomri, la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation, continue à avoir une activité dense et beaucoup de sujets à traiter en perspective.

Patrick Broud passe ensuite la parole à Frédéric Vernhes pour la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation.

C'est dans un contexte plutôt contestataire posée par la loi El Khomri du 8 aout 2016, que nous avons réussi à maintenir un climat "tempéré" avec nos partenaires sociaux et que nous avons réussi à signer, en fin d'année 2016, un avenant relatif à la formation professionnelle afin de mettre à jour notre convention collective sur le sujet, ainsi qu'un accord relatif à la modernisation du dialogue social dans la mesure où la loi el Khomri nous invitait à changer, par le biais d'un accord de branche, la dénomination, et donc sensiblement le rôle, de la commission sociale qui se prénomme dorénavant la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (avec un nouveau rôle d'interprétation de la CCN AMI).

Par la suite, le dialogue est resté particulièrement ouvert notamment lors de la négociation de l'avenant relatif aux salaires minima conventionnels pour 2017. Ce dernier est applicable depuis le 1er avril dernier et a été étendu récemment par arrêté au journal officiel.

En ce moment, des négociations sont en cours concernant le 13e mois et la prime d'ancienneté, mais nous souhaitons les voir avancer tout doucement en fonction de ce que les ordonnances Macron permettront de négocier en entreprise.

En effet, a priori la question des primes pourrait être au centre des préoccupations des négociations au niveau de l'entreprise, un accord même moins favorable que la branche pourrait être conclu en entreprise, à suivre donc.

Différentes dispositions relatives aux ordonnances Macron pourraient directement nous intéresser au niveau de la branche par la suite; comme la possibilité d'un accord de branche sur les contrats à durée indéterminé, les contrats de chantier, le prêt de main d'œuvre entre entreprises de tailles différentes etc...

Un certain nombre de points pourraient donc avoir un impact non négligeable sur les futures négociations avec nos partenaires sociaux.

Et sans oublier l'activité de notre commission paritaire de l'emploi et de la formation professionnelle qui œuvre beaucoup pour enrichir la liste des formations éligibles au titre du compte personnel de formation (notamment avec l'ajout du CATEC et des formations spécifiques à nos professions comme les formations ADR et SST) et qui compte mettre en place prochainement un observatoire des métiers et des compétences afin d'étudier la cartographie de nos métiers, les métiers en tension et l'impact de la numérisation sur nos métiers.

Cette activité dynamique de notre CPPNI conforte la place importante de notre CCN AMI dans le paysage conventionnel et par ricochet l'importance de notre branche assainissement et maintenance industrielle dans un contexte particulièrement propice à la restructuration de branche. Nous espérons ainsi faire vivre longtemps cette branche qui souhaite garder autant que faire se peut son indépendance et ses spécificités.

Patrick Broud remercie Frédéric Vernhes de cette synthèse des travaux et passe la parole à Antoine Butin, en l'absence de Philippe Maillot, pour faire un point financier.

Nos comptes ont été approuvés par notre Conseil d'Administration le 26 juin dernier et ont été publiés au journal officiel. Je tiens à vous dire que nos finances sont saines et qu'elles sont gérées de manière rigoureuse.

Le nombre de cotisants progresse modestement mais régulièrement notamment concernant le SYNABA.

Au niveau des rentrées de cotisations, on note une légère progression à la date du mois de septembre 2017 par rapport au mois de septembre 2016 soit une rentrée de cotisations FNSA, SYFFA et SYNABA de 655 394 euros contre 640 963, l'année dernière.

Sur l'année et toutes rentrées confondues, nous étions à 720 000 euros en 2014, 730 000 euros en 2015, 724 603 euros en 2016 et nous serons probablement légèrement au- dessus à la fin de l'année 2017.

Si cette progression est encourageante, il faut veiller à l'impact de la concentration de nos entreprises de nos cœurs de métier (assainissement, déchets dangereux et maintenance industrielle) et à la baisse du produit de nos placements qui longtemps ont permis de compenser le tassement des cotisations pour faire face à l'accroissement de nos charges de structure (loyer, charges sociales, départ du personnel etc...). Nous avons toutefois des réserves qui nous permettent par exemple de prendre en charge une partie du congrès. Il faut tout de même préciser que pour l'année 2016 le résultat est négatif (- 40 301, 06 euros) en raison du départ en retraite de Madame Pelletier.

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion rédigé par Patrick Broud, du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le report à nouveau de - 40 301,06 euros et donne quitus au Président BROUD pour sa gestion dudit exercice. La résolution est adoptée à l'unanimité.

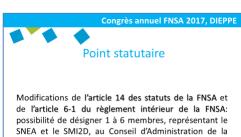
Patrick BROUD remercie Antoine Butin et le rapport moral étant maintenant terminé il soumet celui-ci à l'approbation de l'assemblée générale.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Sans autre point à l'ordre du jour, le Président BROUD lève la séance.

Annexe: slides AG FNSA





FNSA au lieu de 1 à 5 membres.





Congrès annuel FNSA 2017, DIEPPE







Congrès annuel FNSA 2017, DIEPPE S'adapter au contexte économique et social

√ Nouveau quinquennat présidentiel; nouvelle stratégie économique et sociale

✓ Nombreuses réformes à venir



trimestrielle

✓ La commission technique et sécurité, un suivi des nouvelles obligations: le CATEC et l'AIPR

✓ La commission sociale devient commission paritaire permanente de négociation et d'interpretation





Les travaux de la CPPNI et de la CPNE

- ✓ Signature par les partenaires sociaux de deux accords fin 2016 et d'un avenant relatif aux salaires minima conventionnels pour 2017
- ✓ Objectif 2018: créer un observatoire des métiers et prioriser l'application des ordonnances Macron
- ✓ L'importance du Compte Personnel de Formation

